



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 18

Réunion du mardi 16 novembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

ST GERMAIN LES ARPAJONS – STADE GASTON CORNU – NNI 91 552 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 13/11/2023.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/11/2021 suite à un changement de revêtement (passage de stabilisé à synthétique).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 05/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 09/11/2021
- AOP
- Tests in-situ du 29/10/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

SAINT MAURICE – GYMNASE DU CENTRE MUNICIPAL DES SPORTS – NNI 94 069 99 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 24/04/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 24/04/2019 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16/11/2031.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PUTEAUX – PARC DES SPORTS INTERDEPARTEMENTAL N°5 – NNI 92 062 02 05

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 18/09/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 02/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 15/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 15/11/2021
- AAC
- Tests in-situ du 18/12/2015

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ récent, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ réalisés sur cette installation afin que l'installation soit classée en Niveau T6 SYN.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR N°A1 – NNI 92 025 01 04

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 15/10/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 02/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 20/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 02/11/2021
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil
- Tests in-situ du 29/04/2016

La C.R.T.I.S. prend note de l'absence de tests in-situ en raison des travaux de renouvellement des terrains sur le complexe Yves du Manoir à partir du mois de janvier 2022.

La C.R.T.I.S. propose donc un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR N°B2 – NNI 92 025 01 05

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 15/10/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 02/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 20/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil
- Tests in-situ du 29/04/2016
- Rapport de visite du 02/11/2021

La C.R.T.I.S. prend note de l'absence de tests in-situ en raison des travaux de renouvellement des terrains sur le complexe Yves du Manoir à partir du mois de janvier 2022.

La C.R.T.I.S. propose donc un classement en niveau T7 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE DIDOT – NNI 75 114 05 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 06/11/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 20/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain

- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 22/10/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

VILLEJUIF – STADE KARL MARX – NNI 94 076 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 09/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 21/08/2017

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ récent, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ réalisés sur cette installation afin que l'installation soit classée en Niveau T5 SYN.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

VILLETANEUSE – STADE DIAN N°1 – NNI 93 079 01 01

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmet à la F.F.F.

VILLETANEUSE – STADE BERNARD LAMA – NNI 93 079 02 01

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmet à la F.F.F.

VILLEBON SUR YVETTE – CENTRE SPORTIF SAINT EXUPERY N°1 – NNI 91 661 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 18/07/2026.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 27/10/2021, 2021 suite à la mise en place d'une pelouse hybride.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 27/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 02/11/2021
- Rapport d'essai du 18/10/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 16/11/2031.

PALaiseau – STADE GEORGES COLLET N°3 – NNI 91 477 01 03

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 22/10/2021.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 15/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 15/11/2021
- Tests in-situ du 04/11/2016
- AOP

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ récent, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 16/11/2031.

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ réalisés sur cette installation afin que l'installation soit classée en Niveau T4 SYN.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

BUSSY SAINT GEORGES – STADE MAURICE HERZOG N°1 – NNI 77 058 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 30/08/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 16/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 16/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 16/11/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 92 060 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 25/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 23/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 08/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 295 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/11/2023.

LOGNES – PARC DES SPORTS DU SEGRAIS N°2 – NNI 77 258 02 02

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 24/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 24/02/2020.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 198 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29.
- Facteur d'uniformité : 0.51.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/11/2023.

CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°2 – NNI 95 127 06 02

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 25/02/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 139 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°3 – NNI 95 127 06 03

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 25/02/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 133 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°4 – NNI 95 127 06 04

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.63.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

PARIS – STADE BOUTROUX – NNI 75 113 03 01

Reprise de dossier suite au retour de la F.F.F. concernant le classement de l'éclairage de cette installation en E4.

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 29/06/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 03/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 03/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 321 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.79.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/11/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°1 – NNI 95 127 06 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 15/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 324 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.

- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/11/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

VIRY CHATILLON – STADE HENRI LONGUET N°1 – NNI 91 687 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 21/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 04/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 529 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/11/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

SAINT DENIS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 066 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 28/03/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 16/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 422 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/11/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

CLAYE-SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT N°1 – NNI 77 118 01 01

Vu le niveau de classement, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la F.F.F..

LIVRY GARGAN - STADE A. M. VINCENT N°1 - NNI 93 046 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 19/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un arrosage automatique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain avec le tracé de la zone couverte pour chaque arroseur ;
- L'emplacement des organes de commande ;
- La fiche technique de chaque composant de l'installation (arroseurs escamotables de 4,8 cm de diamètre conforme pour installation dans l'aire de jeu)

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour l'installation de cet arrosage sur l'aire de jeu.